



1

ANNEXE R2

PRESENTATION DETAILLEE DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE ET DE SA PREPARATION

1/ Demande de désignation

Par courrier du 12 janvier 2011, le Président du SMTC a sollicité de la part du Président du Tribunal administratif de Toulouse la désignation d'une Commission d'Enquête publique pour la révision du PDU, en indiquant les points suivants :

- Que le SMTC était le maître d'ouvrage du PDU en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) et en application de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) de 1982.
- Que l'enquête publique pourrait être programmée à partir de mai 2011 dans un objectif d'approbation du PDU à la fin de l'année 2011.
- Que le SMTC souhaitait discuter, dès le 1^{er} trimestre 2011, avec la Commission d'Enquête Publique désignée, de toutes les modalités pratiques et opérationnelles pouvant être mises en œuvre pour le bon déroulement de l'enquête publique et la bonne appropriation du projet par les habitants de l'agglomération toulousaine :
 - lieux des réunions publiques d'information,
 - lieux de mise à disposition du PDU et des registres d'enquête,
 - campagne d'affichages réglementaires et de communication,
- usage de tous les supports de communication dont le site internet Tisséo.
- que l'intégralité des documents produits dans le cadre des travaux de révision du PDU ainsi que le projet de révision en lui-même sont téléchargeables sur le site de Tisséo, à la rubrique PDU – téléchargement.

2/ Désignation

Par ordonnance n° E 11000018/31 de M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, la nomination de la Commission d'Enquête a été prise en date du 20 janvier 2011 et transmise au SMTC, avec la désignation des membres suivants :

- Mr Hervé Teychené, en qualité de Président, architecte-DPLG en activité,
- Mr Vincent Saint-Aubin, en qualité de membre titulaire, géomètre expert,
- Mr Christian Lasserre, en qualité de membre titulaire, chef d'entreprise à la retraite,

Mme Noëlle Pages, en qualité de membre suppléant, institutrice à la retraite.

Le SMTC a transmis par courrier du 22 février 2011 au Président de la Commission d'Enquête le projet de révision du PDU dans sa forme arrêtée le 24 janvier 2011.

3/ Rencontres et débats avec la commission d'enquête publique

1/ La première réunion entre le SMTC et la Commission d'Enquête Publique s'est tenue le 21 mars 2011 au siège du SMTC. Au cours de cette réunion a été présenté le projet de révision du PDU. La Commission d'enquête a fait savoir qu'il lui semblait prématuré d'envisager une enquête publique dès le mois de juin 2011 car il lui semblait que le dossier nécessitait quelques améliorations ou compléments, ce à quoi le SMTC s'est engagé notamment en termes de reprise du dossier technique (sur la forme) et de

constitution d'un dossier d'enquête publique, avec notamment la rédaction d'un document grand public de synthèse.

2/ Quatre réunions de travail ont été rendues nécessaires entre le SMTC et la Commission d'Enquête Publique :

- 23 juin 2011 pour fixer le contenu du dossier d'enquête publique, caler la date de l'enquête publique et déterminer les permanences.
- 20 juillet, 29 juillet et 16 septembre 2011 pour présenter et expliquer plusieurs outils de connaissance de la mobilité sur l'agglomération toulousaine : enquêtes ménages, modèle de modélisation, contrats d'axe, observatoire du PDU, bilan d'évaluation des TCSP, politique d'écomobilité. Ces trois réunions ont fait l'objet de comptes-rendus diffusés par mail aux membres de la Commission d'enquête publique et d'une remise de rapports techniques sur les sujets présentés.

Ces réunions ainsi que la remise des rapports techniques ne sont pas citées dans le rapport de la Commission d'enquête.

3/ Le 4 janvier 2012, le SMTC a remis à la Commission d'enquête les dossiers d'enquête publique. Le même jour et dans les locaux du SMTC, la Commission d'enquête a paraphé les registres officiels de recueil des avis avant mise à disposition dans les 118 sites de consultations du projet.

4/ L'acheminement des dossiers d'enquêtes et des registres légaux de recueil d'avis a été effectué en interne par les services du SMTC. A l'issue de la date de clôture de l'enquête publique, les 119 registres légaux de recueil des avis ont été récupérés par les services du SMTC. Ils ont été remis en main propre au Président de la Commission d'enquête le 6 avril 2012 et envoyés par courrier aux membres titulaires le même jour.

5/ Le 12 juillet 2012, le SMTC a rencontré les membres de la Commission d'enquête, dans le cadre des échanges de questions/réponses avant remise du rapport final. Au cours de cette réunion, plusieurs points ont notamment été précisés à la Commission d'enquête :

- La compétence du SMTC en sa qualité d'AOTU a révisé le PDU.
- Le partenariat déjà mis en œuvre entre les trois AOT.
- Les méthodes améliorables de modélisation Trafic et Air, car incluant une sous-estimation du report modal vers les modes doux et aboutissant à une sur-évaluation du trafic automobile et des émissions de polluants.
- La réalisation en cours d'une nouvelle enquête ménages déplacements, seul outils permettant d'avoir une photographie à jour des pratiques de mobilité sur l'agglomération toulousaine.

6/ le 1^{er} octobre 2012, le Président de la Commission d'enquête publique venait au SMTC remettre en main propre :

- Le dossier d'enquête publique dûment paraphé.
- Le rapport en deux exemplaires papiers et un en exemplaire numérique sans annexes.

4/ Les courriers entre le SMTC et la Commission d'Enquête

1/ Par courrier du 22 février 2011, le SMTC a contacté la Commission d'enquête publique pour convenir d'un premier rendez-vous.

2/ Par bordereaux d'envoi des 12 et 15 avril 2011, le SMTC a fait parvenir aux membres de la Commission d'Enquête d'une part le rapport d'évaluation environnementale avec l'avis de l'Etat et, d'autre part, les textes en vigueur de la loi LOTI.

3/ Un premier courrier de la Commission d'enquête daté du 18 avril 2011 a été adressé au SMTC, avec un premier jugement sur le projet de révision du PDU, sur la base des éléments suivants :

- Un bilan jugé insuffisant.
- Une mise à jour des données souhaitable.
- Une projection manquante des évolutions pour poser les problématiques et déterminer les enjeux.
- Une absence de présentation de la méthode permettant de résoudre les enjeux, avec le cadre juridique et les moyens financiers.
- Une absence d'étude comparative entre les différents modes de déplacements (temps, coûts, nombre d'utilisateurs, bilan carbone, ...) permettant de déterminer la meilleure réponse modale.
- Des interrogations quant à la mise en œuvre du PDU, soit par les communes, soit par d'autres parties prenantes des domaines routiers, ferroviaires ou voies navigables, soit par des aléas inconnus : économie, volonté de certains élus, retournements divers.
- Des orientations reprises des textes législatifs, ne permettant pas de savoir si les choix retenus étaient les plus pertinents pour résoudre les problèmes.

En conclusion de ce courrier, tout en pointant l'étendue du territoire, la Commission d'enquête s'interroge pour savoir si les choix retenus dans le PDU sont suffisants, complets et offrent à l'utilisateur une réponse adaptée.

4/ Par courrier daté du 3 mai 2011, le SMTC formulait une première réponse, avec :

- son engagement à prendre en compte les remarques de la Commission sur la forme du dossier,
- sa demande de caler les dates d'enquête publique ainsi que les lieux de permanences, étant entendu que le calendrier initial prévoyait une enquête publique à partir de juin 2011.

5/ Par courrier du 8 juillet 2011, le SMTC transmettait pour information aux membres de la Commission d'enquête le rapport d'activités 2010 de l'EPIC.

6/ Par mail daté du 21 septembre 2011, le SMTC transmettait à la Commission d'enquête le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2011.

7/ Par courrier daté du 23 septembre 2011, à la suite de celui du 3 mai 2011, le SMTC précisait plusieurs points :

- De l'impossibilité juridique de modifier le projet de PDU celui-ci ayant été arrêté.
- Engagement sur un remaquetage complet du PDU.
- Rappel des enjeux du PDU et de son caractère de document d'organisation générale des déplacements.

Ce courrier demande également à la Commission d'enquête de revenir sur les lieux de permanences, le SMTC faisant part d'un certain nombre de procédures en cours sur certaines communes retenues et au contraire l'absence de permanence sur des communes concernées par un projet inscrit au PDU.

8/ Par courrier du 2 novembre 2011, la Commission d'enquête confirme le choix des lieux de permanence.

9/ par courrier du 20 décembre 2011, le SMTC transmettait à la Commission d'enquête le bilan de la concertation publique.

10/ Par courrier du 6 janvier 2012, le SMTC a transmis l'arrêté d'ouverture et de mise à l'enquête publique du PDU, en informant par ailleurs la Commission d'enquête sur la publication et l'affichage de cet arrêté ainsi que l'acheminement des dossiers d'enquête publique dans les 118 lieux de consultation retenus.

11/ Par courrier du 31 janvier 2012, le SMTC transmettait à la Commission d'enquête, pour insertion dans le dossier d'enquête, la pièce « Complément » regroupant les dernières délibérations du SMTC relatives au PDU, les derniers avis des personnes publiques associées, le dernier avis de l'Etat concernant la note méthodologique complémentaire sur les outils de modélisation utilisés.

12/ Par courrier du 16 février 2012, le SMTC transmettait à la Commission d'enquête le nouvel avis favorable du Sicoval sur le projet de révision du PDU ainsi que les copies de publication des annonces légales.

13/ Par courrier du 6 mars 2012, le SMTC transmettait aux membres de la Commission d'enquête une requête de la Communauté de Communes de la Save au Touch et les avis reçus par mails entre le 30 janvier et le 26 février 2012.

14/ Par courrier du 19 mars 2012, le SMTC transmet à la Commission d'enquête les délibérations du SMTC prenant en compte le nouvel avis favorable du Sicoval sur le PDU et du nouveau bilan comptable de la procédure de consultation des personnes publiques associées.

15/ Par courrier du 30 mars 2012, le SMTC transmet à la Commission d'enquête des avis reçus par courriers sur le projet de révision, dans le cadre de l'enquête publique.

16/ Par courrier du 5 avril 2012, le SMTC transmettait aux membres de la Commission d'enquête un avis de l'association ABAVE, reçu hors délais d'enquête publique.

17/ Par courrier du 27 avril 2012, le SMTC transmettait aux membres de la Commission d'enquête :

- Le recueil -1- regroupant l'intégralité des courriers reçus ainsi que les mails réceptionnés dès l'ouverture du site www.desideespourmieuxbouger.fr le 26 janvier et au-delà de la date de clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 23 mars 2012.
- Le recueil -2- regroupant les avis déposés dans les registres légaux de recueil des avis mis à disposition du public dans les mairies des 118 communes concernées.

Ce courrier précisait les points suivants :

- Les registres ont été dûment clôturés et signés par les maires.
- Ces registres ont été remis en main propre le vendredi 6 avril 2012 et transmis par coursier aux autres membres de la Commission d'Enquête Publique le mardi 10 avril 2012.
- Dans le cadre de l'établissement du rapport de conclusion, selon les dispositions prévues au Code de l'Environnement en matière de modalités d'organisation des enquêtes publiques, le SMTC reste à disposition de la Commission d'enquête pour apporter des éléments de réponses aux questions que soulèveront le travail d'analyse et de considération des avis émis par le public.

18/ Par courrier du 2 mai 2012, la Commission d'enquête Publique a fait part au SMTC d'une demande de précisions et compléments d'information.

19/ Par courrier du 26 juin 2012, le SMTC transmettait aux membres de la Commission d'enquête le premier mémoire en réponse.

20/ Par courrier du 27 juillet 2012, le SMTC transmettait aux membres de la Commission d'enquête le mémoire en réponse définitif, en soulignant l'engagement de la Commission à rendre son avis début septembre.

21/ courrier daté du 2 octobre 2012 signé du Président de la Commission d'enquête, adressé au Président du SMTC et concernant la remise du rapport d'analyse et de conclusion.

5/ Echange de courriers avec l'Etat.

En parallèle, la Commission d'Enquête a également saisi en date du 2 mai 2012 les services de l'Etat sur la faible part dévolue au mode ferroviaire et à l'insuffisance qui pourrait en découler pour le dossier, et indique en outre qu'elle considère nécessaire la mise en place d'une structure unique pour mener conjointement le développement des différents modes de transports.

Les services de l'Etat ont formulé une réponse en date du 18 juin 2012 précisant que si le PDU portait avant tout sur le développement des modes urbains, il contenait néanmoins des actions concernant le développement du ferroviaire, de l'intermodalité et des pôles d'échanges TER. Quant à la mise en place d'une structure type syndicat mixte loi SRU, le Préfet a indiqué que cela relevait de la décision des AOT et non de l'Etat.

La Commission d'enquête publique n'a pas mis en copie le SMTC de son courrier adressé à l'Etat, qui par contre a transmis au SMTC sa réponse accompagné du courrier du 2 mai 2012 de la Commission d'enquête.

Il est indiqué en page 117 du rapport de conclusion et d'avis de la Commission d'Enquête que « la réponse de Mr le Préfet auquel la commission avait soumis un point capital soulevé pendant l'enquête » constitue l'un des trois socles de la motivation de son avis.

6/ Modalités de l'enquête publique

Les modalités de la procédure d'enquête publique ont finalement été approuvées par délibération D 2011.12.12.20.3 du 12 décembre 2011, avec :

OBJET – DATES – DUREE DE L'ENQUETE

Une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine est ouverte du lundi 30 janvier 2012 au vendredi 16 mars 2012.

CONTENU DU DOSSIER

Le dossier d'enquête publique du PDU est constitué des éléments suivants :

- Le projet de révision du PDU arrêté le 24 janvier 2011.
- La pièce annexe 1 : Synthèse 2001/2008 de l'Observatoire du PDU.
- La pièce annexe 2 : Note « Annexe Accessibilité » comprenant le SDA du SMTC.
- La pièce annexe 3 : Rapport d'Evaluation Environnementale.
- Le recueil des avis émis par les personnes publiques associées sur le PDU et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le rapport d'évaluation environnementale.
- Un additif complémentaire comportant les délibérations prises au Comité Syndical du 12 décembre 2011 relatives au PDU :
 - intégrant la délibération du Conseil Municipal de la Salvetat-Saint-Gilles portant avis sur le PDU,
 - un courrier de la Chambre des Métiers et de l'artisanat sur le PDU,
 - un courrier de l'Etat en réponse à la note complémentaire sur l'évaluation environnementale du PDU
 - la délibération n° D 2011.12.12.3.1 du 12 décembre 2011 relative à l'accord sur les conditions de prolongement de la ligne B de Ramonville à Labège.
- Un document de synthèse des éléments constitutifs du projet de révision du PDU, document ayant seulement un caractère informatif.

ARTICLE 3 : LIEUX DE CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant, la durée mentionnée à l'article 1, le dossier d'enquête sera déposé pour consultation par le public au siège des mairies de chacune des cent dix-huit communes concernées par le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, à savoir :

Aigrefeuille, Aucamville, Aureville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Balma, Baziège, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Blagnac, Bonrepos-Riquet, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelginest, Castelmaurou, Clermont-le-Fort, Colomiers, Cornebarrieu, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Drémil-Lafage, Eaunes, Empeaux, Escalquens, Espanes, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Fonsorbes, Fourquevaux, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Gauré, Goyrans, Gratentour, Issus, La Salvetat-Saint-Gilles, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Lacroix-Falgarde, Lamasquère, Lasserre, Lapeyrouse-Fossat, Launaguët, Lauzerville, Lavalette, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Léguevin, Les Varennes, Lespinasse, Lévigac, L'Union, Mérenvielle, Mervilla, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montberon, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Montrabé, Muret, Noueilles, Odars, Pechabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pinsaguel, Pins-Justaret,

Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Pouze, Pradère-les-Bourguets, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Rebigue, Roques-sur-Garonne, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Sabonnères, Saiguède, Saint-Alban, Saint-Clar-de-Rivière, Sainte-Livrade, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Thomas, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse (Capitole et mairie annexe du Pont des Demoiselles), Tournefeuille, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Durant cette période et dans chacun des lieux sus désignés, le public pourra, pendant les jours et heures habituelles d'ouverture au public, prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur un registre de recueil des avis du public, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Président de la Commission d'enquête.

Toutes remarques ou observations peuvent également être adressées pendant la durée de l'enquête à la commission d'enquête :

- par écrit : au siège du SMTC de l'agglomération toulousaine, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête : 7 esplanade Compans Caffarelli, BP 11 120 – 31011 Toulouse cedex 6
- par voie électronique, à l'adresse : enquete publiquePDU@tisseo.fr

Pendant la même durée, le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet du SMTC à l'adresse : www.desideespourmieuxbouger.fr

Enfin, le dossier d'enquête publique sera également consultable au siège du SMTC de l'agglomération toulousaine et des intercommunalités suivantes, mais sans registre de recueil des avis du public : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Communautés d'Agglomération du Sicoval et du Muretain, Communautés de Communes de la Save au Touch, d'Axe-Sud, des Coteaux de Bellevue, des Coteaux du Savés et Aussonnelle, des Coteaux du Girou.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC

Le présent arrêté fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés localement, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique. Il sera en outre procédé à un affichage public d'un avis d'information sur le déroulement de l'enquête publique dans les points d'affichage des 118 communes et des intercommunalités citées à l'article 3 du présent arrêté, avant ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 5 : NOM ET QUALITE DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Sont désignés en qualité de membres de la Commission d'enquête :

- **Président :**
 - Mr Hervé TEYCHENE, architecte-DPLG en activité,
- **Membres titulaires :**
 - Mr Vincent SAINT-AUBIN - géomètre expert,
 - Mr Christian LASSERRE,- chef d'entreprise à la retraite,
- **Membre suppléant :**
 - Mme Noëlle PAGES- institutrice à la retraite.

En cas d'empêchement d'un membre titulaire, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant ci-dessus mentionné.

ARTICLE 6 : LIEUX ET DATES DE PERMANENCES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public aux lieux et dates suivants :

Lieux	Dates	Horaires
Mairie d'Aucamville	Lundi 30 janvier 2012	14 à 17 heures
Mairie de Portet-sur-Garonne	Vendredi 3 février 2012	14 à 17 heures
Mairie de Colomiers	Mardi 7 février 2012	9 à 12 heures
Mairie de L'Union	Jeudi 9 février 2012	16 à 19 heures
Mairie de Bruguières	Mercredi 15 février 2012	16 à 19 heures
Mairie de Labège	Lundi 20 février 2012	14 à 17 heures
Mairie de Toulouse - Capitole	Jeudi 23 février 2012	10 à 13 heures
Mairie de Léguevin	Mardi 28 février 2012	16 à 19 heures
Mairie de Balma	Jeudi 1 ^{er} mars 2012	9 à 12 heures
Mairie de Muret	Lundi 5 mars 2012	14 à 17 heures
Toulouse Mairie annexe Ponts des Demoiselles	Jeudi 8 mars 2012	15 à 18 heures
Mairie de Plaisance du Touch	Mardi 13 mars 2012	10 à 13 heures
Mairie de Toulouse - Capitole	Vendredi 16 mars 2012	14 à 17 heures

ARTICLE 7 : LIEUX DE CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont rendus publics et seront tenus à la disposition du public dans chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'au siège de l'enquête, au SMTC de l'Agglomération Toulousaine, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 8 : AUTORITE COMPETENTE POUR PRENDRE LA DECISION D'APPROBATION DU PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

La décision d'approbation de la révision du Plan de Déplacements Urbains relève d'une délibération de l'organe délibérant du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, autorité organisatrice des transports.

ARTICLE 9 : PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, situé au 7, esplanade Compans Caffarelli- BP 11120 – 31 011 TOULOUSE cedex 06.

7/ Contenu du rapport de la Commission d'enquête

En dernier point, le SMTC comptabilise pour sa part dans le rapport de la Commission 208 pages dont :

- 1 page pour la couverture,
- 1 page pour le sommaire,
- 3 pages d'introduction,

- 7 pages et demi pour le déroulement de l'enquête, dont 5 pages pour l'organisation de l'enquête et 2 pages et demie pour le résumé comptable des observations du public,
- 8 pages pour l'analyse du projet, dont 3 pages et demi pour le descriptif du contenu du dossier et les volumes par dossiers et 4 pages et demi pour l'avis général de la Commission,
- 92 pages sur les observations du public et avis de la commission sur les observations formulées dont :
 - 2 pages et demi d'introduction,
 - 12 pages pour le thème 1 « les choix et la pertinence du projet de PDU » incluant 1 page sur les observations du public et 5 pages sur les réponses du SMTC,
 - 15 pages pour le thème 2 « les projets de transports en commun en site propre » incluant 1 demi page sur les observations du public et 10 pages sur les réponses du SMTC,
 - 7 pages pour le thème 3 « les projets pour le métro » incluant 1 demi page sur les observations du public et 5 pages sur les réponses du SMTC,
 - 8 pages pour le thème 4 « les projets de transports ferroviaires » incluant 1 demi page sur les observations du public et 3 pages sur les réponses du SMTC,
 - 8 pages pour le thème 5 « les projets de transports en commun intégrés à la circulation » incluant 1 demi page sur les observations du public et 3 pages et demi sur les réponses du SMTC,
 - 15 pages pour le thème 6 « les projets pour la voiture » incluant 3 pages et demi sur les observations du public et 5 pages sur les réponses du SMTC
 - 10 pages pour le thème 7 « les projets pour les modes doux » incluant 3 pages et demi sur les observations du public et 2 pages sur les réponses du SMTC,
 - 4 pages pour le thème 8 « la coordination des différents modes de transports » incluant 1 page sur les observations du public,
 - 12 pages pour le thème 9 « les éléments économique et financiers du PDU » incluant 1 page et demi sur les observations du public et 5 pages sur les réponses du SMTC,
 - 2 pages pour le thème « Divers » traitant de l'accessibilité dont 1 demie page sur les observations du public,
- 7 pages sur les conclusions et l'avis final,
- 1 page présentant les annexes,
- 87 pages d'annexes dont les 74 pages du mémoire en réponse du SMTC.

Soit sur 208 pages du rapport de conclusion et d'avis de la Commission d'enquête 138 pages rédigés par le SMTC et 70 pages rédigées par la Commission d'Enquête.